

Sectes: Accoyer réclame le décret d'application sur les psychothérapeutes

Le président de l'Assemblée Bernard Accoyer a saisi l'occasion jeudi de la polémique sur les sectes pour réclamer le décret d'application sur l'encadrement du titre de psychothérapeute, une disposition législative votée à son initiative en 2004.

Dans un communiqué, M. Accoyer "se félicite de la fermeté" avec laquelle le Président de la République "a rappelé sa volonté de lutte contre les activités sectaires".

Il ajoute que l'Assemblée nationale "continuera" à "poursuivre son action" en matière "d'information, de prévention et de lutte contre les phénomènes sectaires".

Enfin, ajoute-t-il, "il est indispensable que, notamment, puisse intervenir au plus vite la publication du décret d'application de l'article 52 de la loi du août 2004" encadrant l'usage du titre de psychothérapeute.

En 2004, les parlementaires désireux d'éviter de voir tout un chacun utiliser ce titre -et notamment des groupes sectaires- avaient créé un registre national des psychothérapeutes, sous l'impulsion d'un amendement de Bernard Accoyer.

Mais le gouvernement n'a jamais publié le décret précisant dans quelles conditions pouvaient être inscrits sur ce registre ceux qui ne sont ni médecins, ni psychologues, ni psychanalystes...